GABON

Gabon : fin de la suspension des réseaux sociaux

Administrateur LJDP — 25 October 2026 — 3 min de lecture

Gabon_franck_mendome

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a levé, le 24 octobre 2026, la suspension des réseaux sociaux au Gabon. Après huit mois de restrictions, cette décision accompagne le renforcement du cadre juridique numérique et la coopération avec les grandes plateformes internationales.

Le Gabon ouvre une nouvelle étape dans la régulation de son espace numérique. La Haute Autorité de la Communication (HAC) a annoncé la fin de la suspension des réseaux sociaux. Cette décision intervient le 24 octobre 2026, après plus de huit mois de restrictions.

La mesure avait été instaurée le 17 février 2026 pour répondre à plusieurs dérives constatées sur les plateformes numériques. La HAC dénonçait notamment la diffusion de contenus haineux, diffamatoires et susceptibles de menacer la cohésion nationale. Sa levée intervient dans un contexte de renforcement des mécanismes de contrôle et de responsabilisation des utilisateurs.

Un cadre juridique renforcé pour les plateformes numériques

Les autorités gabonaises ont engagé plusieurs réformes pour mieux encadrer les communications numériques. Trois ordonnances adoptées lors du Conseil des ministres du 26 février 2026 participent à cette évolution. Une loi promulguée le 5 octobre 2026 consolide également les dispositifs juridiques applicables aux contenus numériques.

Ces dispositions visent notamment les publications illicites, les atteintes à la dignité humaine et certaines utilisations problématiques de l'intelligence artificielle. Elles renforcent les instruments de régulation disponibles pour les autorités compétentes. Cette orientation accompagne la volonté du président Brice Clotaire Oligui Nguema de promouvoir un environnement numérique plus responsable.

Une coopération renforcée avec TikTok, Meta et YouTube

La HAC met également en avant les avancées enregistrées dans ses échanges avec les grandes plateformes internationales. Des mécanismes de coopération ont été établis avec TikTok, Meta et YouTube. Ils doivent faciliter le signalement et le traitement des contenus contraires à la réglementation.

Cette collaboration vise à améliorer la modération et à prévenir la circulation de publications susceptibles de porter atteinte aux utilisateurs. Des rencontres supplémentaires avec les représentants de certaines plateformes sont également envisagées. Elles devraient permettre de consolider les dispositifs de coopération et de régulation.

Une réouverture sous le signe de la responsabilité

La levée des restrictions représente une évolution importante pour les internautes, les créateurs de contenus et les entreprises numériques. Elle permet d'envisager une reprise des activités sur les plateformes concernées. Toutefois, les modalités techniques du rétablissement des accès n'ont pas été précisées dans le communiqué.

La HAC invite les utilisateurs à privilégier des comportements responsables et respectueux des droits d'autrui. Elle rappelle l'importance de lutter contre les discours haineux, la diffamation et les atteintes à la dignité humaine. Le retour des réseaux sociaux s'accompagne ainsi d'un cadre réglementaire renforcé.

Source : https://www.lejournalduphoenix.com/article/gabon-fin-de-la-suspension-des-reseaux-sociaux — Le Journale du Phoenix